

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Juillet 2026

TRAVAUX DE CURAGE ET DE POLLUTION

Marché à Procédure Adaptée

Date et heure limites de réception des offres
08/10/2026 à 17 heures

Pouvoir adjudicateur :

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de l'Eure**
1 bis place St Taurin
27000 Evreux

1. Objet de la consultation

La présente consultation fixe les conditions du marché que l'organisme contractant entend passer pour des travaux de Curage et dépollution des ailes diadème, sud-est, centrale et en option le curage et dépollution des périmètre suivants : RDC aile chapelle, RDC accueil et R+1 salle SAIESI et R+2 Salle formation au bout de l'aile centrale au-dessus de l'accueil. (cf plans périmètre travaux).



Vue aérienne du groupe immobilier

L'ensemble du périmètre travaux est composé de 4 ailes en R+3+combles avec un niveau de sous-sol.

Lieu d'exécution

CPAM de L'EURE

1bis place St Taurin 27000 Evreux.

Maître de l'ouvrage et autres intervenants :

<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'EURE	Direction général, Représentée par M. HOLE
	Direction des Moyens ressources, Service ETBS Représentée par Mme RIMBAULT
<u>Bureau d'étude amiante</u>	
AM INGÉNIERIE	Mme TRICOTET Cheffe de projet - 06-67-86-33-57 manon.tricotet@am-ingenierie.com
<u>Bureau de contrôle</u>	<u>Coordonnateur SPS</u>
Société DEKRA M.CHIFFOLEAU – 06.88.21.16.49 sebastien.chiffolleau@dekra.com	Société DEKRA M.MABIRE – 06.04.67.64.85 nicolas.mabire@dekra.com

CPAM de l'EURE

Mme. LE BOUCHER 06.24.41.21.26

Mme. LEROUY 06.63.10.90.07

Mme. ABRIAT 02.32.29.20.72

2. Cadre juridique

2.1. Mode de passation du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA) selon l'article R2123-1 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique du 1er avril 2019

2.2. Allotissement

Il n'est pas prévu d'allotissement pour les présents travaux. Le marché est conclu en lot unique.

2.3. Options

Les entreprises devront répondre aux options, conformément au DPGF.

L'analyse des offres sera effectuée en tenant compte de l'offre de base ainsi que des options.

Les entreprises doivent répondre aux exigences du CCTP.

2.4. Durée

Le délai total de l'opération (préparation et repli chantier, curage, désamiantage et retrait d'éléments plombés) est de 6 mois hors options.

Lors de la consultation l'entreprise proposera un calendrier le plus optimisé possible pour l'ensemble des prestations liées aux travaux inclus dans le présent marché.

Il est impératif qu'à l'issue de la période de préparation, le titulaire ait obtenu l'intégralité des autorisations de l'administration, du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre et du Coordonnateur SPS.

Le début des travaux est prévu le 30 novembre 2026

3. Conditions de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire

3.3. Condition de participation

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir Adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

4. Dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont constitués de l'ensemble des documents et informations préparés par le pouvoir adjudicateur pour définir l'objet, les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché. Le présent dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.) de juillet 2026
- L'acte d'engagement (ATTRI1.)
- Le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) de juillet 2026
- Les CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) Curage-Dépollution — CPAM Evreux — PRO-DCE_ind2 de juillet 2026
- Notice Plomb TCE — CPAM Evreux — PRO-DCE
- DPGF — CPAM Evreux_ind2
- L'annexe 1 « Cadre de réponses »
- PIC extérieur — Phase Curage et dépollution_ind1
- PIC intérieur — CPAM Evreux — PRO-DCE
- Plans de l'existant — CPAM Evreux — PRO-DCE
- Plans périmètre travaux — CPAM Evreux — PRO-DCE_ind2
- Planning — CPAM Evreux — PRO-DCE
- Plans de curage CPAM Eure - Elec & CVC
- Rapport Amiante avant travaux — Ailes sud-est et diadème (2603CHNRO - BI14360000002185)
- Rapport Plomb avant travaux — Ailes sud-est et diadème (2603CHNRO - BI14360000002185)
- Rapport Amiante avant travaux — Aile centrale — Version 03 (2603CHNRO - BI14360000002209)
- Rapport Plomb avant travaux bâti — v1b du 18/05/2026 (2603CHNRO - BI14360000002209)
- Rapport Amiante avant travaux — Chapelle (2604CHNRO - BI14360000002522)
- Rapport Plomb avant travaux — Chapelle (2604CHNRO - BI14360000002522)
- Rapport Amiante avant travaux — Aile chapelle, accueil, forêt d'états
- Rapport Plomb avant travaux — Aile chapelle, accueil, forêt d'états
- Rapport Plomb tests lingettes — V2 (BI14360000002271)
- Rapport tests lingettes plomb
- Rapport HAP sur enrobés — CPAM Evreux
- Diagnostic PEMD — indice 1 (EVR2603)
- Rapport Amiante avant travaux Aile chapelle, accueil, forêt d'états, R+1, R+2 VERSION 02
- Rapport plomb travaux Aile chapelle, accueil, forêt d'états, R+1, R+2 VERSION 02

4.2. Mise à disposition du dossier de consultation

La présente procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publiée sur la plate-forme PLACE. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, le candidat n'est pas dans l'obligation de s'identifier sur la plate-forme PLACE pour consulter et/ou retirer tout ou partie des documents et fichiers constituant le dossier de candidature.

Le candidat est prévenu qu'en cas de téléchargement anonyme, il renonce à recevoir directement par mails d'alertes les informations de modifications de la consultation.

C'est pourquoi il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement des pièces du dossier de consultation, ce qui lui permettra de s'assurer d'être tenu informé par voie électronique des éventuels éléments complémentaires intervenants avant la clôture du délai limite de remise des plis.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à consulter le support en ligne/FAQ de PLACE, accessible depuis le site internet

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

4.3. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **dix jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail du dossier de consultation, **soit le 28/09/2026**.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite de remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les renseignements complémentaires publiés sur le profil acheteur de l'organisme (réponses aux questions / Modification) font partie intégrante du dossier de consultation.

5. Présentation des candidatures et des offres

Conformément à l'article R2143-16 du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les pièces accompagnant le dossier de candidature et d'offre rédigées en langue étrangère seront acceptées uniquement si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Cette obligation porte également sur tous les documents de présentation associés et les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage.

L'unité monétaire de compte est l'euro.

5.1. Pièce de la candidature

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature (Article 2143-3 et 2143-4) :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Copie de l'extrait Kbis du registre du commerce ou autre
- En cas de délégation, fournir le pouvoir de signature ou document équivalent
- Une attestation de régularité sociale et fiscale
- Une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.
- Attestation de visite de nos locaux

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires :

- Lettre de candidature (DC1) complétée soit par le candidat individuel, soit par tous les membres du groupement en cas de candidature groupée
- Déclaration du candidat (DC2) complétée soit par le candidat individuel, soit par tous les membres du groupement en cas de candidature groupée
- Déclaration de sous-traitance (DC4) signée par le candidat et le sous-traitant le cas échéant

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'acheteur qui constaterait que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai qui ne saurait être supérieur à 15 jours.

➤ Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

Le DUME est le Document Unique de Marché Européen. C'est le document standardisé qui permet à chaque opérateur économique de présenter leur statut financier et leurs capacités et aptitudes à répondre à une consultation.

Conformément à l'article R2143-4, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME). Le DUME et tous les documents qui lui sont éventuellement annexés doivent impérativement être rédigés en français. Il pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3.

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme de l'e-DUME en se rendant à l'adresse mail suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

➤ Interdiction de soumissionner

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner.

5.2. Pièces de l'offre

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes pour chacun des lots :

- L'acte d'engagement (ATTRI 1) complété, daté et signé par le représentant de l'entreprise signataire du marché.
- Le DPGF rempli et signé
- L'annexe 1 « cadre de réponse » rempli.
- Mémoire technique
- Références sur chantiers similaires de moins de 3 ans
- Certificats de capacité sur chantiers similaires
- Certificat de qualification professionnelle de l'Entreprise - QUALIBAT 1552 ou équivalent et Formation Plomb
- Plannings d'intervention
- Planning pour traiter les options 1 et 2

6. Remise des plis par le candidat

6.1. Dépôt des offres

Les offres dématérialisées doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le pouvoir adjudicateur de ce marché ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, etc..., directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de dématérialisation des procédures.

La transmission des plis sur un support physique électronique (Clé USB ou autre support matériel) n'est pas autorisée (seules sont autorisées les copies de sauvegarde). Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse postale du pouvoir adjudicateur, sous pli scellé et comporte impérativement la mention "**copie de sauvegarde**" en plus des mentions suivantes :

« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES »

**« Marché de travaux de curage et dépollution »
Les coordonnées du soumissionnaire.**

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis d'une part pour faciliter l'analyse de l'ensemble des documents dématérialisés et d'autre part, en cas d'attribution, pour les faire signer par le pouvoir adjudicateur.

6.2. Recommandations sur le format de transmission

Les éléments relatifs à la candidature et à l'offre sont présentés sous forme de fichiers distincts, dont la dénomination – ou nom de fichier – permet clairement de déterminer, pour chaque fichier, s'il est relatif à la candidature ou à l'offre du candidat.

Format des fichiers

Il est recommandé :

- De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- De ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- De faire en sorte que le lot de fichiers constituant l'offre ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est, de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

Nom des fichiers

Il est recommandé :

- D'éviter les caractères spéciaux tels que ; , / \ ° : * ? < (liste non exhaustive),
- De privilégier les caractères alphanumériques et l'*underscore* (« tiret du 8 »).

En cas d'utilisation d'un fichier zip et afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans ce fichier, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

Lisibilité : Dans l'hypothèse où le candidat prévoit d'insérer dans sa transmission électronique, des documents non fournis par la CPAM, ces documents doivent être scannés avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité (minimum 150 dpi).

6.3. Certification

Pour répondre à l'ensemble des procédures publiées sur la plate-forme, chaque candidat devra être doté d'une signature électronique et d'un certificat délivré par une autorité de certification. Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager la société.

Les entreprises doivent donc faire l'acquisition de certificat de signature auprès d'un organisme habilité appelé « autorité de certification » (liste des organismes reconnus par le Ministère des Finances ici :

<http://www.entreprises.gouv.fr/numerique/certificats-signature-electronique>

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

Les candidats sont invités à privilégier l'utilisation des outils de signature mis à leur disposition sur la plate-forme achatpublic.com.

Toutefois, s'ils souhaitent utiliser un autre outil de signature, ils devront joindre à leur envoi électronique la procédure permettant de vérifier gratuitement la validité de la signature prévue aux articles 2-II-1° et 5 de

l'arrêté du 15 juin 2012.

Les formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES et XAdES.

Le signataire doit pouvoir produire les éléments propres à établir que la signature utilisée a été délivrée à une personne qui pouvait engager l'entreprise dans les conditions énumérées aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil.

Le candidat produira les éléments permettant d'établir l'identité de la personne habilitée à envoyer ou à valider l'envoi électronique des offres. »

6.4. Date et heure limites de remise des plis

Date de remise des offres : le jeudi 8 octobre 2026 à 17h00

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et heure limites mentionnées ci-dessus.

Tout fichier constitutif de l'offre, sera traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour, tout fichier contenant un virus est réputé n'avoir jamais été reçu.

7. Condition de prix

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise des offres.

Les prix établis sont des prix globaux et forfaitaires

8. Sélection des candidatures et jugement des offres

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée, c'est-à-dire l'offre économiquement la plus avantageuse, est retenue sous réserve des droits de préférences éventuellement applicables conformément aux dispositions des articles R2152-6 et R2152-7 du décret n°2018-1075 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères pondérés suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique	60 %

L'analyse technique sera effectuée selon les réponses apportées dans le cadre de réponse technique joint et mémoire technique.

➤ Critères Pondération

- **Prix : 40 %**

- **Technique : 60%**

➤ **Méthodologie mise en œuvre pour assurer l'exécution des travaux : 35 points**

- Méthodologie de désamiantage sur les éléments à traiter (Transmettre le plan de zone, transmettre les processus et la méthodologie détaillée) - **15 points**
- Mode opératoire en condition plomb sur les éléments à traiter (Transmettre le plan de zone, les processus et la méthodologie détaillée) - **10 points**
- Pertinence du phasage/planning pour réaliser les prestations (Transmettre le planning détaillé en dissociant les travaux de curage de désamiantage et de retrait plomb) et proposition d'un planning pour les options 1 et 2 - **10 points**

➤ **Moyens humains : 25 points**

- Expérience professionnelle et qualification du personnel affecté au chantier (Organigramme, CV de l'ensemble de la hiérarchie y compris chef de chantier - Références sur chantiers similaires de 3 ans maximum avec chiffre d'affaires, certificats de capacité – Certificat QUALIBAT 1552 ou équivalent et formation Plomb) - **15 points**
- Moyens humains dédié au suivi qualité et gestion RSE (CV et qualifications des personnes dédiées au suivi qualité - Environnementale : gestion et évacuation des déchets, recyclage / Sociétale : formations dispensées au personnel (EPI, gestes et postures, recyclage...), formation d'apprentis, emploi de personnes RQTH - **10 points**

9. Visite du site

Afin que les candidats puissent estimer au mieux les besoins et contraintes techniques, la visite du site est **obligatoire** et subordonne la remise des offres. Elle sera organisée les

09/09/2026 ou le 14/09/2026

La prise de rendez-vous est à réaliser par mail à l'adresse suivante :
services-generaux-CPAM271.cpam-evreux@assurance-maladie.fr

ou prendre rendez-vous auprès de:

Mme Laure ABRIAT



02 32 29 20 72

A l'issue de celle-ci, le représentant de la CPAM de L'EURE fera signer une attestation aux candidats présents

10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'établissement de leur offre, les candidats devront faire parvenir avant **le jeudi 1 octobre 2025 à 12 heures** une demande sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, dans les 48 heures au plus tard.